



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 10463

## Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes que rencontrent les apiculteurs. Ceux-ci sont en effet, soit des entreprises individuelles, soit de très petites unités de production. On compte à l'heure actuelle 1 500 professionnels en France qui ne bénéficient d'aucune aide de l'État et qui se voient supplantés par l'implantation d'apiculteurs amateurs. Or, l'apiculture fait partie intégrante de l'agriculture française et il serait dommage de l'assimiler à une activité de loisir, alors qu'elle est une réelle activité artisanale et commerciale. De plus, les cours du miel sont actuellement en chute, du fait d'importations massives en provenance d'Asie, des pays de l'Est ou d'Amérique du Sud. Il devient donc indispensable que le Gouvernement, en liaison avec les instances européennes, étudie ce dossier et évite la marginalisation de tout un secteur artisanal français qui risque de disparaître.

## Texte de la réponse

Le marché apicole est effectivement confronté actuellement à des importations massives de miel en provenance de Chine mais aussi à une inorganisation des opérateurs dans la mesure où il n'y a plus d'interprofession (INTERMIEL) ni d'institut technique (ITAPI). Le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à ce qu'un audit de la filière soit réalisé en 1994 afin de mettre en évidence les coûts de production français, les différents circuits de la distribution, les prix pratiqués à tous les stades de la commercialisation, etc. Cet audit devrait permettre de mieux cerner les mesures d'aide à envisager pour que la filière apicole surmonte la crise actuelle. Il a été décidé de remettre en place l'enquête SECODIP qui n'existait plus depuis la disparition d'INTERMIEL. Le syndicat national d'apiculture, le syndicat des producteurs de miel français, la chambre syndicale des négociants-fabricants de matériel et la fédération des coopératives ont accepté de participer financièrement conjointement avec l'ONIFHLOR. Enfin ce problème a été posé en conseil des ministres européen de l'agriculture en janvier 1994 et la commission a reçu pour mission de présenter des propositions visant à remédier au plan européen à la situation actuelle du marché communautaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guédon Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10463

**Rubrique :** Agro-alimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 1994, page 315

**Réponse publiée le :** 28 mars 1994, page 1520